

DOCUMENT FINAL



XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX

39^E REUNION CONSULTATIVE PRE-SOMMET DES OSC DU GIMAC SUR L'INTEGRATION DU GENRE AU SEIN DE L'UNION AFRICAINE ET DES ETATS

DATES: 12 - 14 FEVRIER 2023
REUNION HYBRIDE, ADDIS-ABEBA

**“LES FEMMES REPRESENTENT JUSQU’À 70%
DES COMMERÇANTS TRANSFRONTALIERS
INFORMELS EN AFRIQUE ET CE GROUPE
DÉMOGRAPHIQUE POSSEDE LE POTENTIEL
NECESSAIRE POUR BOOSTER L’ECONOMIE
DE L’AFRIQUE SI ELLE EST CORRECTEMENT
INTEGREE DANS LA ZLECA.”**

Préambule

Nous, les participants à la 39e Réunion consultative pré-sommet sur l’intégration du genre au sein de l’Union Africaine, organisée à Addis-Abeba, en Éthiopie, du 12 au 14 février 2023, sur le thème de l’Union Africaine: Accélérer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA)

CONSTATONS AVEC PRÉOCCUPATION la vulnérabilité accrue des femmes et des jeunes filles en Afrique face à la pauvreté transgénérationnelle en raison de divers facteurs sous-jacents, notamment l’insuffisance des infrastructures commerciales et des facteurs de production, un recours inéquitable à des technologies permettant d’économiser la main-d’œuvre, un travail sous-payé et non rémunéré, des pratiques culturelles préjudiciables, des législations insuffisantes et une protection juridique limitée contre les pratiques d’inégalité fondées sur le sexe, qui sont profondément ancrées dans la société,

REMERCIONS le Président de la Commission de l'Union africaine, S.E. Moussa Faki Mahamat et les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine pour avoir déclaré les années 2020 à 2030 Décennie de l'inclusion financière et économique des femmes, en s'appuyant sur les cadres législatifs et institutionnels pour stimuler le commerce interafricain dans le cadre de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLECA),

RECONNAISSONS en outre la contribution des femmes et des jeunes africains à l'élaboration de diverses initiatives dans le cadre de la Décennie des femmes africaines pour l'inclusion financière et économique, telles que la WYFEI 2030, promue par S. E. Monique Nsanzabaganwa, vice-présidente de la Commission de l'Union africaine (CUA), et l'Affirmative Finance Action for Women in Africa (AFAWA), gérée par la Banque africaine de développement (BAD), qui a pour objectif de promouvoir l'inclusion financière et économique des femmes en Afrique,

RAPPELONS que l'Accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) et les protocoles et annexes qui l'accompagnent, qui sont entrés en vigueur le 30 mai 2019, constituent un document phare de l'Union africaine qui contribue à l'avènement d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique dans l'arène mondiale,

PRENONS ACTE de la création du secrétariat de la ZLECA par l'Union africaine en tant que composante essentielle du cadre institutionnel pour la mise en œuvre et l'administration de la ZLECA conformément à l'article 4(g) et à l'article 13(1) de l'accord de la ZLECA,



NOUS FÉLICITONS des efforts déployés par le Secrétariat de la ZLECA en vue de l'élaboration du Protocole de la ZLECA sur les femmes et les jeunes dans le commerce, conformément aux directives des chefs d'État et de gouvernement africains, afin d'assurer leur inclusion et leur participation active à la ZLECA.

SOULIGNONS l'impact positif des divers cadres normatifs de l'UA et de ses prédécesseurs sur la vie des femmes africaines, s'ils sont pleinement appliqués, à savoir le Protocole de Maputo, la Déclaration solennelle pour l'égalité de genre en Afrique (DSEGA), la Plateforme d'action de Dakar (94), la Déclaration d'Abuja sur le développement participatif : le rôle des femmes en Afrique dans les années 1990, et la politique de l'Union Africaine en matière de parité hommes-femmes.

EXPRIMONS notre profonde inquiétude face aux barrières structurelles et institutionnelles qui empêchent les femmes en Afrique de participer aux activités économiques, ainsi qu'au rétrécissement de l'espace et des ressources nécessaires à la participation effective des organisations de la société civile (OSC) au programme de développement de l'Afrique.

RÉAFFIRMONS notre soutien et notre engagement en faveur d'un plaidoyer continu pour l'autonomisation des femmes dans toutes les sphères de la société, en utilisant l'égalité entre les hommes et les femmes dans la société comme moyen d'atteindre notre objectif

EXHORTONS les dirigeants africains à intensifier les actions en faveur de l'inclusion progressive des femmes dans le développement durable aux niveaux national, régional et continental.



Nous formulons donc les recommandations suivantes à l'intention des Chefs d'Etat et de gouvernement africains:



1. Mettre en œuvre la décision du 21 mai 2022 du quatrième Comité technique spécialisé (CTS) de l'UA sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, qui a appelé la CUA, les CER et les États membres à faire des PME, des femmes et des jeunes les principaux bénéficiaires de la ZLECA. En particulier, en veillant à ce que 30% des marchés publics soient attribués aux petites et moyennes entreprises (PME), aux femmes et aux jeunes. En outre, les États membres devraient fournir une formation et un soutien aux PME, aux entreprises dirigées par des femmes et aux entreprises dirigées par des jeunes pour les aider à s'orienter dans les processus de passation des marchés et à concourir efficacement pour obtenir des contrats.

2. Identifier toutes les lacunes en matière de genre dans l'accord de la ZLECA et les dispositions du Protocole de la ZLECA sur les femmes et les jeunes dans les accords commerciaux et impliquer les OSC dans son développement et fournir une formation de renforcement des capacités pour les défenseurs afin de mieux comprendre les dispositions de ce protocole et la façon de l'utiliser au niveau national.

3. Mettre en œuvre les articles 13 et 19 du Protocole de Maputo sur les droits économiques des femmes comme condition minimale nécessaire pour garantir leur participation maximale et l'intégration des femmes et des jeunes dans le Protocole de la ZLECA sur les femmes et les jeunes dans le commerce, tout en collaborant avec les OSC au suivi des progrès réalisés à cet égard et à la mise en œuvre du protocole de la ZLECA à l'aide d'outils et de mécanismes appropriés;

“Invest more in the Women, Peace, and Security (WPS) Agenda and recognize that peace and security are critical prerequisites for sustainable economic development.”

4. Mettre en œuvre les articles 13 et 19 du Protocole de Maputo sur les droits économiques des femmes en tant que condition minimale nécessaire pour garantir leur participation maximale et l'intégration des femmes et des jeunes dans le Protocole de la ZLECA sur les femmes et les jeunes dans le commerce, tout en collaborant avec les OSC au suivi des progrès réalisés à cet égard et à la mise en œuvre du Protocole de la ZLECA à l'aide d'outils et de mécanismes appropriés;
5. Concevoir et mettre en œuvre des politiques commerciales transformatrices et sensibles au genre au niveau national, étayées par des mesures complémentaires spécifiques au contexte qui répondent aux défis et aux opportunités uniques auxquels sont confrontés les femmes et les jeunes dans chaque pays, fondées sur des preuves et favorisant l'inclusion des femmes et des jeunes dans le potentiel transformateur de l'expansion du commerce dans des secteurs économiques clés tels que l'agriculture, l'industrie manufacturière et les services dans le cadre de la ZLECA;
6. Assurer l'inclusion des jeunes dans la prise de décision sur la ZLECA et mettre en place des politiques qui soutiennent l'accès et le contrôle des jeunes aux ressources et au capital d'investissement afin de leur permettre d'être compétitifs à l'échelle mondiale;

7. Tirer parti des efforts d'intégration régionale déployés par les CER en Afrique et d'autres initiatives et instruments régionaux, afin de réaliser le potentiel de la ZLECA et de développer le commerce intra-africain;
8. Investir davantage dans l'agenda pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS) et reconnaître que la paix et la sécurité sont des conditions préalables essentielles au développement économique durable. Sans paix et sans sécurité, il est difficile de créer les conditions nécessaires à la prospérité du commerce et des investissements. La violence, l'instabilité et les conflits perturbent les chaînes d'approvisionnement, créent des obstacles au commerce et découragent les investissements étrangers et la mise en œuvre effective de la ZLECA
9. Assurer la mise en œuvre de la ZLECA en intégrant les normes relatives aux droits de l'homme, en établissant des mécanismes d'application, en encourageant le renforcement des capacités, en s'engageant auprès des différentes parties prenantes, en réalisant une évaluation, en encourageant la coopération et en accordant la priorité à la protection des femmes, des filles et des jeunes sur l'ensemble du continent dans le cadre des dispositions de la ZLECA;
10. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale visant à améliorer l'accès des femmes à des services de santé publique de qualité dans le domaine de la santé maternelle et reproductive et à donner la priorité à la prévention et au traitement du VIH/Sida en Afrique à travers la ZLECA, en associant les parties prenantes concernées, en s'attaquant aux causes profondes de ces problèmes de santé et en renforçant les systèmes de santé afin de mieux répondre aux besoins des femmes et des jeunes et de veiller à ce qu'ils aient accès aux soins de qualité qu'ils méritent;

11. Investir et promouvoir la participation des filles et des femmes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) par le biais de l'éducation, de la qualification et de la requalification dans l'utilisation des technologies numériques et de l'éducation à l'entrepreneuriat. Cela devrait être soutenu par une harmonisation et une normalisation progressives et immédiates des programmes d'enseignement sur le continent afin de faciliter des mouvements fluides et synergiques de femmes et de jeunes qualifiés. De ce fait, les femmes et les jeunes qualifiés pourront fournir des services à travers le continent, être en mesure d'utiliser leurs diplômes sans aucune entrave et construire l'Afrique que nous voulons;

12. Adopter la feuille de route sur la mise en œuvre de la Décennie de la Femme africaine pour l'inclusion financière et économique (FEI) et de l'Initiative financière et économique des femmes et des jeunes (WYFEI) 2030, en collaboration avec les CER et la société civile;

13. Encourager les États membres à concevoir et à promouvoir des solutions climatiques justes et locales, la protection sociale, la souveraineté alimentaire de l'Afrique, les pratiques agroécologiques et à fournir un environnement favorable aux petites agricultrices et aux femmes dans les camps de réfugiés pour leur permettre d'accéder aux marchés, de contrôler et d'accéder à la terre, aux services de vulgarisation, au crédit bon marché, aux technologies appropriées de réduction des pertes après récolte et à l'accès au marché; et

13. Fournir une formation juridique et de leadership aux fonctionnaires des agences frontalières dans le contexte de la ZLECA, du Protocole de libre circulation et du Protocole de Maputo, incluant des compétences en matière de gestion des plaintes, de règlement des différends et de



prévention des décisions extrajudiciaires discriminatoires, obstructives et arbitraires sur les activités commerciales des femmes aux frontières et en prévention du harcèlement, de l'exploitation sexuelle et de la violence contre les femmes et les filles (VCFF) tout en reflétant les valeurs déclarées de la proposition de convention de l'Union Africaine sur la VCFF.

Adopté ce 14 février 2023, à Addis-Abeba, Éthiopie.



ORGANISÉ PAR



CONVENE • ENGAGE • INFLUENCE

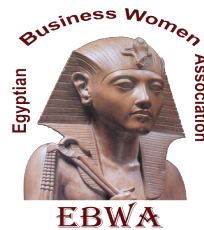


Commission économique
des Nations Unies pour
l'Afrique



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

AVEC LE SOUTIEN DU COMITÉ DE PILOTAGE DU RÉSEAU GIMAC



Femmes Africa Solidarité



FAWE Forum for African Women Educationalists
Forum des éducatrices africaines



The African Women's
Development and
Communication Network



Women's
International
Peace Centre
Amplifying Women's Voice and Power

#39 MÉCÈNES & PARTENAIRES DU GIMAC



ONUSIDA act:onaïd



FOR WOMN'S HUMAN RIGHTS



African Population and
Health Research Center



MSD
for Mothers



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP



AFRICA
BUSINESS
COUNCIL



